

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

Annexo au procès-verbal de la séance du 16 novembre 1987.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1988, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME VIII

Défense.

SECTION « MARINE »

Par M. Max LEJEUNE,

Sénateur.

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Yvon Bourges, Pierre Matraja, Michel d'Aillières, Emile Didier, vice-présidents ; Jean Garcia, Jacques Genton, Michel Alloncle, Guy Cabanel, secrétaires ; MM. Paul Alduy, Jean-Pierre Bayle, Jean-Michel Baylet, Jean-Luc Bécart, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Michel Caldaguès, Jeari Chamant, Jean-Paul Chambriard, Jacques Chaumont, Michel Chauty, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delelis, Claude Estier, Maurice Faure, Louis de la Forest, Gérard Gaud, Philippe de Gaulle, Michel Giraud, Jacques Golliet, Mme Nicole de Hauteclouque, MM. Marcel Henry, Louis Jung, Christian de La Malène, Bastien Leccia, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Michel Moreigne, Jean Natali, Charles Ornano, Paul d'Ornano, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Emile Tricon, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (8<sup>e</sup> législ.) : 941 et annexes, 960 (annexes n<sup>os</sup> 38 et 39), 963 (tome VIII) et T.A. 175.

Sénat : 92 et 93 (annexes n<sup>os</sup> 44 et 45) (1987-1988).

---

Loi de finances. — Défense - Marine nationale.

# SOMMAIRE

|   | Pages |
|---|-------|
| PREMIÈRE PARTIE. — ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1988 .....                               | 5     |
| I. — <i>Physionomie générale</i> .....  | 5     |
| TITRE III. — <i>Dépenses ordinaires</i> .....   | 6     |
| Rémunérations et charges sociales .....   | 6     |
| Dépenses de fonctionnement .....  | 6     |
| Carburants et combustibles opérationnels .....  | 6     |
| Entretien programmé de la flotte .....  | 7     |
| TITRE V. — <i>Dépenses en capital</i> .....   | 8     |
| 1. Recherches et développements .....   | 8     |
| 2. Constructions neuves - Force océanique stratégique .....                             | 9     |
| 3. Constructions neuves - Flotte classique .....  | 10    |
| 4. Constructions neuves - Aéronavale .....  | 10    |
| 5. Munitions et engins .....  | 11    |
| 6. Infrastructure .....   | 11    |
| DEUXIÈME PARTIE. — SITUATION PRÉSENTE ET ÉVOLUTION DE LA MARINE<br>NATIONALE .....      | 13    |
| I. — Force océanique stratégique .....  | 14    |
| II. — Flotte de surface et sous-marine (hors F.O.S.T.) .....                            | 14    |
| III. — Aéronautique navale .....  | 18    |
| IV. — Bâtiments affrétés par la Marine .....  | 20    |
| V. — Commandes, livraisons et condamnations en 1988 .....                               | 20    |
| TROISIÈME PARTIE. — PERSONNEL .....   | 23    |
| I. — Effectifs .....  | 23    |
| II. — Réduction d'effectifs et sécurité de l'emploi .....                               | 23    |
| III. — Formation du personnel de la Marine .....  | 24    |
| CONCLUSION .....  | 27    |
| ANNEXES .....   | 29    |
| Annexe A. — Grandes lignes du budget .....  | 29    |
| Annexe B. — Titre III : Répartition par chapitres .....                                 | 30    |
| Annexe C. — Titre III : Marine - Diagramme .....  | 31    |
| Annexe D. — Titre V : Marine - Répartition par chapitres .....                          | 32    |
| Annexe E. — Titre V : Autorisations de programme - Diagramme .....                      | 33    |
| Annexe F. — Titre V : Crédits de paiement - Diagramme .....                             | 34    |
| Annexe G. — Chapitre Constructions neuves de la flotte - Répartition par articles ..... | 35    |
| Annexe H. — Commandes et livraisons en 1988 .....                                       | 36    |

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le rapport pour avis sur la section « Marine » du budget de la Défense pour 1988, nous nous en tiendrons à l'examen des problèmes spécifiques de la Marine nationale, restant entendu que les questions communes, comme la situation des personnels des arsenaux, relèvent d'autres rapports.

Pour faciliter les comparaisons d'une année sur l'autre, ce rapport s'articule en trois parties :

- analyse du budget de la section « Marine » ;
- situation et évolution des grandes composantes de la Marine ;
- problèmes relatifs au personnel militaire.

**PREMIÈRE PARTIE**  
**ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1988**

**I. - PHYSIONOMIE GÉNÉRALE**

Le montant des crédits de paiement de la Marine nationale s'élèvera en 1988 à 33 286 millions de francs, en augmentation de 4,6 % par rapport à 1987.

La part de ces crédits dans le budget de la Défense tend à légèrement croître (19,1 % du total pour 18,8 % en 1987).

Les autorisations de programme, avec un montant de 25 569 millions de francs, seront en hausse de 3,9 % et représenteront 23,7 % du total des autorisations de programme de la Défense.

Les crédits de paiement se partageront en 13 239 millions de francs pour le titre III, soit une hausse nominale de 0,2 %, et en 20 046 millions de francs pour le titre V, soit une hausse nominale de 7,7 %.

On constate donc la poursuite d'une tendance, particulièrement forte en 1988, mais déjà observée les années précédentes (à l'exception de 1983), la progression régulière du rapport du titre V au titre III.

| 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| 1,10 | 1,06 | 1,14 | 1,22 | 1,27 | 1,40 | 1,50 |

Si ce rapport exprime bien la forte priorité qu'il convient d'accorder aux dépenses d'équipements, face à la situation difficile où se trouve la Marine, il n'en reste pas moins qu'il traduit également le risque de fortes tensions sur un budget de fonctionnement dont le montant nominal ne varie pratiquement pas entre 1987 et 1988.

### TITRE III

#### DÉPENSES ORDINAIRES

Avec un montant de 13 239 millions de francs, les crédits de paiement du titre III ne progressent donc en 1988 que de 0,2 % (pour 0,9 % en 1987 et 5 % en 1986).

L'austérité est ainsi la règle en 1988 pour ce titre III, titre III dont la loi de programmation en cours soulignait pourtant très fortement, dans son préambule, le caractère d'incompressibilité face à un titre V qui avait tendance à toujours subir les contraintes budgétaires et qu'il était, de ce fait, indispensable de protéger. Les dépenses de fonctionnement calculées au plus juste et qui risquent d'être sévèrement majorées par le coût des opérations extérieures, nécessiteront — on ne peut guère en douter — un important rééquilibrage par un collectif budgétaire.

Si on analyse, maintenant, les grandes catégories de coût de ce titre, on observe en 1988 que :

— la catégorie « rémunérations et charges sociales » (chap. 31-32, 32-31 et 33-32) est en hausse de 1,3 % (0,9 % en 1987). L'écart avec la hausse prévisionnelle des prix ne pourra être que partiellement comblée par une nouvelle réduction d'effectifs, réduction non encore chiffrée pour 1988 ;

— la catégorie « dépenses de fonctionnement » (chap. 34-32, moins les articles relevant des combustibles) croît de 1,3 % (pour 4,1 % en 1987). Dans ce chapitre bien utile pour éviter de gripper les rouages de toute l'institution, on trouve en particulier les dépenses d'affrètement des navires. La marine tend, en effet, à affréter un certain nombre de navires spécialisés pour remplir des tâches non spécifiquement militaires (remorqueurs, ravitailleurs, gabares, etc.). Il s'agit d'une politique nouvelle qui mérite d'être soulignée ici ;

— la catégorie « dépenses de fonctionnement » (chap. 34-32, moins les articles relevant des combustibles) croît de 1,3 % (pour 4,1 % en 1987). Dans ce chapitre bien utile pour éviter de gripper les rouages de toute l'institution, on trouve en particulier les dépenses d'affrètement des navires. La marine tend, en effet, à affréter un certain nombre de navires spécialisés pour remplir des tâches non spécifiquement militaires (remorqueurs, ravitailleurs, gabares, etc.). Il s'agit d'une politique nouvelle qui mérite d'être soulignée ici ;

— l'entretien programmé de la flotte et de l'aéronavale (chap. 34-34). L'insuffisance de la dotation de ce chapitre qui progresse de 1 % en 1988, est estimée à plus de 400 millions de francs. Mal chronique donc, tous les ans, votre rapporteur estime nécessaire de rappeler la gravité, surtout lorsque cet entretien porte sur une flotte dont tout le monde sait maintenant qu'elle vieillit.

Des informations plus ou moins tendancieuses ont circulé, à ce propos, sur l'indisponibilité périodique que vient de subir le porte-avions « Clemenceau » à son arrivée dans l'océan Indien, informations de nature à relancer une polémique bien connue, mais qui traduit une profonde ignorance des contraintes générales attachées à l'entretien. Une indisponibilité de cette nature s'inscrit normalement dans une activité opérationnelle du fait que le bâtiment est sur zone opérationnelle et que la période d'indisponibilité peut être soit retardée, soit interrompue à tout moment. Pour une unité de plus de vingt-cinq ans d'âge, il est prudent de mener cet entretien avec le maximum de rigueur. Rappelons que l'entretien programmé obéit à des lois très générales, mais la distinction que l'on peut faire, notamment pour les aéronefs, entre unités en ligne ou en parc, qui sous-tend cette notion d'entretien, est difficilement transposable à un groupe de deux porte-avions dont l'un se trouve en refonte à mi-existence. Un moteur d'automobile, pour nous en tenir à une comparaison plus familière, est généralement condamné après 2 000 heures de fonctionnement effectif. Or, 2 000 heures de fonctionnement, c'est ce que l'on demande en moyenne, par an, à un bâtiment de combat. Pour un « Clemenceau », à vingt-cinq d'âge, il faut compter 50 000 heures de fonctionnement depuis sa mise en service ou bien, si l'on préfère, 900 000 milles ou quarante-cinq fois le tour de la terre. Ce taux exceptionnel d'emploi — dans des conditions que l'on s'accordera à considérer comme beaucoup plus sévères, surtout pour un bâtiment de combat, que celles offertes par un réseau routier — exige, bien entendu, une particulière vigilance dans l'exécution du programme d'entretien.

## TITRE V

### DÉPENSES EN CAPITAL

Les autorisations de programme pour la Marine, avec un montant de 25 569 millions de francs, progressent en 1988 de 3,9 % par rapport à 1987.

Les crédits de paiement, qui s'élèvent à 20 046 millions de francs en 1988, progressent de 7,7 % par rapport à 1987. Si l'on tenait compte des cessions d'actifs inscrits dans la loi de programmation en cours, d'un montant de 310 millions de francs pour la Marine, cette progression serait même de 9,4 % par rapport à 1987. L'incertitude toutefois, dans la réalisation de ces actifs, concernant aussi bien des valeurs mobilières qu'immobilières, n'autorise pas, pour l'instant, à les prendre en compte dans la discussion du budget.

Comme le montre une analyse plus précise des principaux chapitres du titre V, cette progression des crédits d'équipements qui fait suite, rappelons-le, à une progression de 13,1 % en 1987, ne profitera pas d'une manière égale à toutes les grandes catégories d'équipements de la Marine.

#### 1. Recherches et développements (chap. 51-71 et art. 14 du chap. 53-71).

Les autorisations de programme « recherches et développements » progressent de 32 % en 1988 et les crédits de paiement, qui représentent 18,5 % du total du titre V, progressent de 15,7 %.

Les développements exploratoires et les études dites « amont » de ce chapitre portent en priorité sur une meilleure connaissance générale du milieu sous-marin : discrétion de nos futurs sous-marins, détection des mines, contre-mesures antitorpilles et antimines, traitement rapide des différentes sources d'information.

La partie « développement » proprement dite se poursuit dans :

- la future torpille « Murène » et le missile porte-torpille ;
- le système d'écoute sous-marine à très basse fréquence ;
- le système d'arme antimissiles S.A.A.M. (sol-air antimissiles) dont sera doté le futur porte-avions nucléaire.

On peut observer qu'à l'exception des études et développements portant sur le missile ou l'antimissiles, l'effort principal de la recherche concerne le milieu sous-marin. Domaine extrêmement sensible où l'actualité récente nous a montré qu'il est l'un des lieux privilégiés de l'espionnage industriel mais également de la désinformation. Les principales recherches portent d'abord sur l'onde acoustique et non sur l'onde électromagnétique, comme le laisseraient croire certains discours aux intentions suspectes. Ce qu'il est important de noter ici, c'est qu'il s'agit moins de trouver de nouveaux champs d'investigation à cette onde acoustique que d'affiner, par des technologies de pointe, les performances de nos équipements dans des domaines connus. Ici le perfectionnisme — souvent reproché à nos industriels — n'est plus un luxe, mais une nécessité. Si donc la part des recherches consacrée à l'acoustique apparaît comme particulièrement élevée, c'est bien que cet indispensable perfectionnisme coûte très cher par lui-même.

## 2. Constructions neuves. — Force océanique stratégique (chap. 53-71, art. 14).

Les autorisations de programme (32 % des autorisations de programme du titre V) décroissent en 1988 de 5,5 %. En revanche, les crédits de paiement (34,5 % du titre V) sont en hausse de 15,1 %.

Il convient d'analyser ces montants avec prudence. Le contenu de l'article 14 regroupe, en effet, le total des dotations particulières de la FOST, à l'exception de ce qui concerne les missiles, ce qui n'est pas le cas pour les forces classiques dont les dotations sont séparées en plusieurs articles. Toutefois si l'on compare l'ensemble des crédits de la FOST à ceux de la flotte classique (constructions neuves, entretien, refonte, R.D.E.) (1) on observe qu'ils représentent 42,6 % du total. Comparés à l'effort d'équipement nucléaire de la Défense en 1988, ces crédits représentent 22 % du total. Comparés maintenant à l'effort d'équipement nucléaire des trois armées (section commune exclue), ils représentent près de 60 % du total. Sans vouloir porter de jugements de valeur sur cette répartition, ce sont des chiffres qu'il convient de garder à l'esprit, si l'on veut mieux mesurer les inévitables difficultés auxquelles la Marine est confrontée pour renouveler ses forces classiques.

Ces crédits d'équipement nucléaire se répartissent d'une manière sensiblement égale entre les refontes des actuels S.N.L.E. pour les équiper de missiles M 4 à têtes multiples et les études et développements du S.N.L.E. de nouvelle génération dont la première unité, le « Triomphant », devrait être admis au service actif en 1994.

---

(1) Recherches et développements exploratoires.



### **3. Constructions neuves. — Flotte classique** (chap. 53-71, art. 11 à 13, 15 et 17).

Si les autorisations de programme des constructions neuves de la flotte augmentent de 11 %, les crédits de paiement, qui représentent 26 % du total du titre V, baissent en 1988 de 5,9 % mais après avoir connu, rappelons-le, un bond de 13,4 % en 1987.

C'est, il faut bien en convenir, un budget d'austérité. 25 % de ce total iront au programme des sous-marins nucléaires d'attaque et le reste sera réparti soit par tranches de 500 millions de francs entre les principaux chantiers de constructions en cours (corvettes antisous-marines ou antiaériennes, porte-avions nucléaires et bâtiment de transport de chalands de débarquement), soit vers des programmes nouveaux comme le futur dragueur océanique (B.A.M.O.) ou les futures frégates de présence Outre-Mer.

Ces crédits posent non seulement la question du volume de notre flotte de demain qu'il faudra inéluctablement réviser à la baisse, mais également celle de la nature même de futures unités de la flotte dont les coûts unitaires deviennent prohibitifs.

Concevoir un nouveau type de bâtiment de haute mer capable de remplir toutes les missions classiques d'un bâtiment de guerre dans les situations de crise de faible intensité — c'est-à-dire dans les situations les plus courantes — pourrait être, si elle entraîne une forte baisse des coûts, une solution d'avenir.

### **4. Constructions neuves. — Aéronavale** (chap. 53-71, art. 21 à 27).

Si les autorisations de programme sont stables (— 0,2 %), les crédits de paiement, qui représentent 16 % du total du titre V, sont en hausse de 15,2 % par rapport à 1987.

Ces crédits seront affectés, pour leur plus grande part, au programme d'avions de patrouille maritime de nouvelle génération (Atlantique nouvelle génération). En 1988, une nouvelle commande de six appareils élèvera à seize le nombre de ceux en construction, pour un programme qui, rappelons-le, porte sur quarante-deux unités.

## **5. Munitions et engins** (chap. 53-71, art. 31 à 33).

Les crédits de paiement, qui représenteront près de 7 % du montant du titre V, sont en hausse de 12 %. Cette hausse illustre bien le fait que le coût des munitions évolue directement en fonction de la génération du système d'armes mais sans, pour autant, condamner les armes classiques qui gardent toute leur efficacité en période de crise.

Pour diminuer cette tendance à la hausse des coûts, la Marine s'est fixé une politique de gestion des stocks fondée sur :

- la limitation de la diversité des munitions (entre la flotte et l'aéronautique, plus de trente types divers de munitions et d'engins) ;
- une durée de vie de la munition cohérente avec celle du porteur (bâtiment et aéronef) ;
- l'interopérabilité entre système d'armes différents ;
- la gestion centralisée et informatisée des stocks.

## **6. Infrastructure (chap. 54-61).**

Les crédits de paiement d'infrastructure seront en baisse de 4,3 % par rapport à 1987. A l'exception d'importants travaux concernant la base aéronavale de Lann Bihoué pour l'adapter aux caractéristiques du futur avion de patrouille maritime Atlantique 2, l'essentiel des travaux concernera l'entretien général des immeubles ainsi que la réparation ou la rénovation des ouvrages portuaires. Ces diverses opérations ne pourront être complètement réalisées que si la rentrée de cessions d'actifs immobiliers et mobiliers prévue par la loi de programmation est elle-même réalisée.

## DEUXIÈME PARTIE

### SITUATION ET ÉVOLUTION DE LA MARINE NATIONALE

Au 1<sup>er</sup> janvier 1988, la flotte française comprendra six sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, deux porte-avions, un porte-hélicoptères, quatorze sous-marins d'attaque dont trois nucléaires, cinq bâtiments de lutte antiaérienne, treize de lutte anti-sous-marine, vingt-cinq avisos, seize patrouilleurs, vingt-six bâtiments antimines et quarante de soutien dont quatre pétroliers ravitailleurs, six bâtiments de soutien logistique et deux transports de chalands de débarquement.

A la même date, le parc aérien de l'aéronautique navale comprendra quatre cents aéronefs (307 en ligne dont 140 de combat). Rappelons que le parc aérien, selon les prévisions actuelles, devrait régulièrement décroître pour atteindre 380 aéronefs en 1990.

Votre rapporteur a déjà eu l'occasion les années précédentes d'attirer votre attention sur la diminution numérique inéluctable de notre flotte classique, discours bien difficile à faire entendre lorsque l'on sait que ces difficultés sont occultées par une force océanique de dissuasion qui jouit, à juste titre, d'une haute priorité. Mais la Marine de l'avenir doit-elle progressivement se réduire à cette composante stratégique et à ce qui constitue son soutien ? La mer reste le lieu de la souveraineté informelle, non physiquement bornée. L'actualité nous montre que l'on peut y vider des querelles, au besoin par des actions anonymes, non signées, sans que la notion de conflit déclaré s'impose.

La mer pourrait bien, dans ce sens, devenir le théâtre privilégié où se prolongent l'action subversive du terrorisme et de ce que l'on tend maintenant à désigner sous le terme de « guerre de basse intensité », formes modernes de la guérilla en mer que furent les guerres de course et la piraterie. Un exemple de cette connexion avec le terrorisme a été établi l'année dernière par le raid américain sur la Lybie ; le golfe Persique en est une autre illustration. Le bâtiment de surface y joue un rôle irremplaçable parce qu'il représente le seul type d'unité qui peut ajuster sa capacité militaire au niveau de la crise. Mais faut-il, face au coût actuel d'un bâtiment de combat, tenter de trouver, par un effort d'imagination et d'innovation, de nouvelles formules, un nouveau type de bâtiment, dans le souci d'adapter au moindre coût l'instrument qu'il représente au besoin réel de la crise ? C'est une question qu'il faut se poser en période d'austérité budgétaire, tout en sachant que la nature et l'intensité imprévisibles des crises exigeront toujours la présence des vrais bâtiments de combat.

## I. — FORCE OCÉANIQUE STRATÉGIQUE (FOST)

La refonte de nos S.N.L.E. de la première génération qui vise au remplacement des missiles M 20 par les missiles M 4 puis M 5 à têtes multiples est une grosse opération actuellement en cours d'exécution. Cette refonte ne concerne que quatre unités sur les six puisque l'*Inflexible*, dernier de la série, a été mis en service, déjà doté de ces missiles, et que le *Redoutable*, le plus ancien, ne sera plus refondu.

Le programme de ces refontes, d'une durée de trente mois chacun, a été planifié de telle sorte que, pour répondre aux directives gouvernementales, trois au minimum sur les six S.N.L.E. soient simultanément de permanence opérationnelle à la mer.

Quant au S.N.L.E. dit de nouvelle génération (S.N.L.E. N.G.) commandé en 1986 pour une mise en service en 1994, il sera construit à Cherbourg, sur un nouveau chantier spécialement conçu pour lui. Les améliorations du nouveau sous-marin porteront sur des caractéristiques jugées comme fondamentales pour l'horizon 2000 : la discrétion acoustique et le durcissement des missiles.

## II. — FLOTTE DE SURFACE ET SOUS-MARIN (hors FOST)

### 1. Sous-marin nucléaire d'attaque (S.N.A.).

En 1988, sur le programme de 8 S.N.A., les quatre premiers seront en service, trois seront en construction ; quant au numéro huit, sa commande n'interviendra qu'en 1989, pour des raisons budgétaires. Programme déjà ancien, puisqu'il avait été approuvé en conseil de Défense dès 1972, mais qui a du subir de nombreux retards, toujours pour des raisons budgétaires.

Doté du missile Exocet en version « sous-marin » (S.M. 39), il s'agit d'un sous-marin discret, mobile, endurant et rapide, qualités qui lui confèrent une très bonne valeur militaire.

Ses caractéristiques de discrétion seront encore améliorées dès leur construction à partir du S.N.A. n° 5 et au cours de leur grand carénage pour les quatre premiers de la série.

## 2. Corvettes antiaériennes (C.A.A.).

Les estimations minimales sont de six unités pour le type de bâtiment dont la mission porte sur un domaine particulièrement sensible puisqu'il concerne la protection antiaérienne (aéronefs et missiles) de nos forces à la mer.

Fin 1987, nous disposons de cinq unités de ce type mais de modèles disparates et déjà anciens, avec un *Dupetit-Thouars* de trente-trois ans d'âge et, pour le plus jeune, un *Duquesne* de dix-huit ans. Pour leur remplacement, quatre corvettes ont été commandées en 1979. Sur ces quatre commandes, deux ont dû être annulées pour des raisons autant techniques que budgétaires. Les deux autres, actuellement en construction, seront admis au service actif, *Le Cassard* en 1988 et le *Jean Bart* en 1991.

## 3. Corvettes anti-sous-marines.

Dans la mesure où douze unités de ce type sont jugées suffisantes pour les missions anti-navire et anti-sous-marines — notamment contre les sous-marins nucléaires d'attaque — il s'agit d'une série beaucoup mieux lotie que la précédente. Le fer de lance en est constitué par le programme de sept corvettes de 3 500 tonnes type *Georges Leygues*, dont six seront en service en 1988 et la dernière en 1990. Bien protégés contre la menace des missiles, ces bâtiments sont dotés d'équipements modernes dont un groupe de deux hélicoptères, arme-relais indispensable dans la lutte anti-navire et anti-sous-marine moderne.

## 4. Avisos. — Escorteurs d'outre-mer.

La situation de cette catégorie de bâtiments océaniques de moyen tonnage (environ 3 000 tonnes) est la plus préoccupante. Il s'agit à la fois d'assurer le remplacement des huit avisos-escorteurs type *Victor Schoelcher* dans leurs missions habituelles de présence outre-mer, mais également de faire face à l'accroissement actuel de ces missions (océan Indien, Guyane, Pacifique). Nos huit avisos-escorteurs devraient tous être condamnés avant 1995, sauf prolongation pour certains d'entre eux mais au prix que coûte une prolongation de bâtiments usés par l'âge et un taux d'emploi intensif.

Pour leur remplacement, une commande de trois frégates dites d'usage général avait été inscrite au cours de la précédente loi de programmation. Annulée pour des raisons budgétaires, la commande a été, à nouveau, inscrite dans l'actuelle loi de programmation et, pour la première frégate, dès 1988.

La définition militaire de ce type de bâtiment dont le besoin est estimé à 10 unités à l'horizon 2000 n'est pas encore entièrement arrêtée. Dans un souci d'économie et d'une meilleure adaptation au besoin réel, ces dix unités devraient être réparties en 2 types distincts, un type de bâtiment économique, spécialement adapté aux différentes tâches du temps de paix (surveillance générale, service public et soutien interarmées) ou bien un type de bâtiment capable de conserver sa liberté de manœuvre en situation de crise grave et doté, pour cela, d'armes et de moyens de détection plus coûteux.

### 5. Bâtiments anti-mines.

La prise de conscience de l'urgence du renouvellement de cette composante essentielle de la flotte avait précédé les enseignements actuels du golfe Persique puisque la seule commande ferme de bâtiment de surface en 1987 était précisément un bâtiment antimines océanique (B.A.M.O.). Cette commande sera suivie d'une autre en 1988 pour un programme total de dix unités dont six seront commandés au cours de l'application de l'actuelle loi de programmation.

Les besoins de la lutte contre les mines, lutte fondée sur l'utilisation de dragues classiques mais surtout de sonars actifs légers à haute définition, sont estimés, en effet, à 10 bâtiments de ce type et à 15 chasseurs de mines d'un modèle plus léger. L'essentiel de cette dernière catégorie est constitué par une série de 10 chasseurs de mines tripartites (Français, Belges, Hollandais), série en voie d'achèvement avec les exemplaires n° 8 et 9 livrés en 1988 et le dernier en 1989.

### 6. Transports de chalands de débarquement.

L'état actuel de cette composante pose la question de la nécessité ou non d'une flotte de transport opérationnel militaire. Forte il y a encore quelques années de six unités lourdes à capacité océanique (2 T.C.D. : transports de chalands de débarquement et 4 B.D.C. : bâtiments de débarquement de chars), cette flotte ne disposera plus à partir de 1988, que de ses 2 T.C.D. de plus de vingt ans d'âge, ce qui est beaucoup pour des bâtiments polyvalents, utilisés intensivement.

Des trois transports de chalands de débarquement commandés au cours de la précédente loi de programmation dont l'un au titre de l'article 29 (achat par la France si aucune offre d'achat n'est proposée par une marine étrangère), un seul a été finalement retenu ; actuellement en construction, il sera livré en 1991.

### **7. Pétroliers - Ravitailleurs (P.R.).**

C'est un secteur où la marine devrait se considérer comme satisfaite puisque la flotte de quatre pétroliers ravitailleurs, qu'elle estime lui être indispensable, sera prochainement complétée par un cinquième.

Rappelons qu'à ces cinq unités, il convient d'ajouter le pétrolier civil affrété *Port-Vendres*, spécialement équipé pour le « recombplètement » en combustible des pétroliers ravitailleurs.

### **8. Patrouilleurs côtiers (P. 400).**

Ces patrouilleurs légers de 400 tonnes doivent progressivement remplacer les patrouilleurs stationnaires d'Outre-Mer dont le retrait du service actif s'échelonne jusqu'en 1988. Avec la livraison du P. 400 *La Tapageuse*, fin 1987, ce programme de dix unités est désormais achevé et huit d'entre eux sont déjà affectés ou en cours d'affectation Outre-Mer.

### **9. Bâtiments hydrographiques.**

Trois bâtiments hydrographiques de 900 tonnes, en cours de construction, permettront le renouvellement de notre actuelle flotte hydrographique dont cinq sur six qui la composent doivent être retirés du service avant 1992. Deux seront admis au service actif en 1988 et le troisième en 1990. Une quatrième unité commandée en 1986 au titre de l'article 29 n'a pas été financée.

### III. - AÉRONAUTIQUE NAVALE

#### 1. Le Porte-avion nucléaire (P.A.N.).

Le porte-avions nucléaire *Charles de Gaulle*, commandé en 1986 doit remplacer en 1986 le plus ancien de nos deux porte-avions, le « *Clemenceau* » qui avait été admis au service actif en 1961. Les principales étapes de la construction du futur P.A.N. sont :

|           |                                 |
|-----------|---------------------------------|
| 1986-1992 | : Rédaction des spécifications. |
| 1987      | Début d'usinage.                |
| 1989      | Mise sur cale.                  |
| 1992      | Mise à flot.                    |
| 1994      | Divergence du réacteur.         |
| 1995      | Essais officiels.               |
| 1996      | Admission au service actif.     |

#### 2. Aviation embarquée.

En 1987 avec un total de 173 aéronefs, l'aviation embarquée comprend 96 avions à réaction, 22 avions de sûreté et 56 hélicoptères.

##### 2.1. Avions à réaction.

Ils se répartissent en :

- 61 avions d'assaut (Super Etendard) ;
- 23 avions d'interception (F 8E Crusader) ;
- 12 avions de reconnaissance (Etendard 4P).

Les Super Etendard vont faire l'objet d'une profonde modernisation (refonte à mi-vie) pour les équiper du missile nucléaire A.S.M.P. mais également renforcer leur protection antimissiles.

Ces avions, qui seront maintenus au service actif jusqu'en 2005, formeront le groupe aérien d'assaut du futur porte-avions nucléaire.

Les vingt-trois avions d'interception Crusader devront être retirés du service actif en 1993. Leur remplacement est actuellement à l'étude.



## 2.2. Aviation de sûreté.

Les vingt-deux avions de sûreté anti-navire et anti-sous-marine (Bréguet Alizé) qui viennent d'être modernisés (nouveau radar de surveillance, en particulier) seront maintenus au service actif jusqu'en l'an 2000.

## 2.3. Hélicoptères embarqués.

Les cinquante-six hélicoptères embarqués se répartissent en :

- 17 Super Frelon ; hélicoptère lourd pour les missions de transport opérationnel et de service public. Leur retrait du service actif est prévu à partir de 1995. Pour leur remplacement, un nouvel hélicoptère, a capacité également anti-navire et anti-sous-marine, le N.H. 90, est à l'étude ;
- 38 Lynx ; hélicoptère embarqué à bord des frégates et corvettes, pour la surveillance avancée et comme porteurs d'armes anti-sous-marine et antinavire. Leur maintien au service actif est prévu jusqu'en 2020.

## 3. Aviation de patrouille maritime.

Les trente-six Atlantic (Bréguet 1150) qui forment notre actuelle flotte de patrouille maritime seront retirés du service à partir de 1990 pour être remplacés par une série de quarante-deux Atlantic de nouvelle génération dont les quatre premières unités seront livrées en 1990.

Outre le soutien des sous-marins stratégiques, la mission de nos avions lourds est la surveillance anti-sous-marine et anti-navire sur zone ou en soutien des forces navales ; ils pourront être équipés de missiles A.M. 39 ou A.N.S. (missiles anti-navire supersonique).

## 4. Aviation de soutien.

Le parc de l'aviation de soutien de l'aéronautique navale comprendra, au 1<sup>er</sup> janvier 1988, cent quatre-vingt aéronefs, dont quarante-deux hélicoptères (160 en ligne).

Les principales missions confiées à cette aviation sont :

- la surveillance maritime (Gardiens en Polynésie française ou Nord 262 sur les côtes métropolitaines) ;
- le soutien général des forces d'entraînement, la logistique, le service public, l'expérimentation) ;
- les écoles de formation du personnel.

#### IV. – BÂTIMENTS AFFRÉTÉS PAR LA MARINE

La Marine tend à poursuivre et même à développer sa politique d'affrètements de bâtiments civils pour remplir des tâches exigeant une qualification professionnelle particulière (balisage, remorquage...).

La Marine devrait ainsi disposer en 1988 de huit bâtiments affrétés en permanence :

- le pétrolier *Port-Vendres* qui, depuis 1982, assure les enlèvements de combustibles en raffinerie pour les besoins de la Marine, ainsi que les ravitaillements à la mer de bâtiments de combat ou de pétroliers-ravitailleurs militaires ;

- 4 remorqueurs dits d'intervention qui assurent la surveillance de la navigation et la prévention de la pollution au large des façades métropolitaines. Deux remorqueurs lourds sont basés à Brest et à Cherbourg et deux autres, moins puissants, à Toulon ;

- 3 remorqueurs ravitailleurs qui remplaceront en 1988 la flotille de gabares de mer, condamnées à la même date. Ces unités participent aux multiples tâches de soutien des forces mais également à celles du service public (pollution, lutte contre les incendies sur navires ou assistance en mer).

#### V. – COMMANDES, LIVRAISONS ET CONDAMNATIONS EN 1988

##### 1. Commandes nouvelles en 1988.

a) bâtiments de la flotte :

|   |              |
|---|--------------|
| 1 bâtiment anti-mines océanique (B.A.M.O. n° 2) | 900 tonnes   |
| 1 frégate légère .....                          | 2 500 tonnes |

b) aéronefs :

- 6 aéronefs.

## 2. Unités mises en service en 1988.

|   |              |
|---|--------------|
| 1 sous-marin nucléaire d'attaque (S.N.A. n° 4) .. | 2 265 tonnes |
| 1 corvette anti-aérienne (C.A.A. n° 1) .....      | 900 tonnes   |
| 2 chasseurs de mines (C.M.T. n° 8 et 9) .....     | 1 080 tonnes |
| 1 bâtiment guerre des mines (B.E.G.M.) .....      | 900 tonnes   |
| 1 pétrolier-ravitailleur (P.R. n° 5) .....        | 7 500 tonnes |
| 2 bâtiments hydrographiques (B.H. n° 1 et 2) ...  | 1 560 tonnes |
| 1 chaland léger de débarquement (C.D.I.C. n° 1)   | 250 tonnes   |
| 1 bâtiment de service public .....                | 270 tonnes   |

## 3. Unités retirées du service en 1988.

|  |              |
|--|--------------|
| 1 escorteur d'escadre anti-aérien .....      | 2 750 tonnes |
| 1 escorteur d'escadre anti-sous-marin .....  | 2 750 tonnes |
| 1 aviso escorteur .....                      | 1 750 tonnes |
| 5 drageurs de mines .....                    | 3 300 tonnes |
| 5 bâtiments de soutien et de transport ..... | 3 400 tonnes |
| 7 bâtiments auxiliaires .....                | 3 500 tonnes |

## TROISIÈME PARTIE

### PERSONNEL

#### I. — EFFECTIFS

En 1988, sans mesure de réduction du personnel, les effectifs en activité de la Marine, y compris les gendarmes maritimes, seront de 66 158 hommes, dont 4 555 officiers (6,8 % du total), 30 192 officiers-mariniers (45,6 %), 11 887 quartiers-maîtres et matelots engagés (17,9 %) et 19 524 appelés du contingent (29,5 %). Sur ce total, le personnel opérationnel, soit 36 347 hommes, se répartit de la manière suivante :

— 18 446 (dont 4 807 appelés) aux forces de surface (unités + états-majors embarqués) ;

— 4 916 (dont 798 appelés) aux forces sous-marines (sous-marins, états-majors + environnement) ;

— 10 948 (dont 2 883 appelés) à l'aéronautique navale (flotilles + escadrilles, états-majors et bases) ;

— 2 037 (dont 1 046 appelés) aux autres unités opérationnelles (fusiliers-marins commandos, unités de protection).

#### II. — RÉDUCTION D'EFFECTIFS ET SÉCURITÉ DE L'EMPLOI

Aucune décision définitive n'a encore été prise en ce qui concerne les réductions d'effectifs pour 1988. Elles devraient être, de toutes façons, inférieures à la tranche de 760 hommes que l'ancienne loi de programmation militaire prévoyait pour cette année.

Entre 1984 et 1987, les réductions d'effectifs de la Marine ont porté sur 2 211 hommes, tous d'active. Comme cette réduction d'effectifs s'est combinée, en raison de la situation économique, à une diminution de départs volontaires (5 500 en 1975 pour 2 800 aujourd'hui), il a été indispensable de prendre des dispositions immédiates au niveau

des engagements de la Marine qui sont ainsi tombés de 3 300 en 1980 à 1 550 en 1986.

La sécurité de l'emploi du militaire est souvent remise en question en période d'austérité. Mais rappelons que la disponibilité et la mobilité attachée à son état en légitiment parfaitement le bien-fondé. La Marine en a apporté l'illustration avec sa force aéronavale mise en route pour l'océan Indien, au moment où les préoccupations des Français étaient ailleurs...

Or cette sécurité de l'emploi est atteinte par les multiples effets induits de la crise :

— retard ou blocage de l'avancement (la durée moyenne qu'il fallait à un jeune engagé pour devenir maître était en 1980 de quatre ans et huit mois, en 1987 elle passe à onze ans et deux mois) ;

— réduction très sévère d'admission dans le corps des officiers-mariniens (25 % d'admis en 1986) ;

— réduction également des départs autorisés à la limite d'âge supérieure du grade ;

— multiplication des tâches d'entretien à bord des bâtiments, conséquence logique de la réduction de l'entretien programmé de la flotte ;

— accroissement des tâches de service de garde dû au renforcement général des mesures de protection (astreintes du service, tous les deux jours, dans certaines unités).

### III. — FORMATION DU PERSONNEL DE LA MARINE

La Marine s'attache actuellement à réorganiser et moderniser ses nombreuses écoles et envisage en 1988 de créer une véritable école d'officiers-mariniens pour remplacer son école des mousques et celle d'apprentis mécaniciens. On attend de ces réorganisations une meilleure adaptation de la formation aux besoins stricts de la Marine mais également une réduction du personnel d'encadrement dans les écoles. Mais là encore, on ne peut espérer de miracles, la Marine étant confrontée à un certain nombre de problèmes qui lui sont spécifiques. L'autonomie et la durée de l'action en mer, souvent sans soutien logistique immédiat, exigent du personnel embarqué à la fois une solide formation de base et, également, une connaissance précise des matériels nouveaux. Par ailleurs, la Marine se bat sur quatre fronts, la surface, le milieu sous-marin, le milieu aérien mais aussi la terre, d'où la gestion d'un nombre stupéfiant de spécialités, de brevets, de mentions et de certificats.

Le besoin d'adapter cette formation vers une sorte d'outil à la carte, en fonction de la nature de la demande et au moment où celle-ci s'exprime (souvent pendant les périodes d'indisponibilité) fait qu'on ne saurait lui appliquer, sans risque grave d'erreurs, des normes générales applicables à l'éducation nationale. En 1986, 45 000 marins, pour un effectif total de 66 000 sont passés en école soit au titre d'une formation de base, soit pour des recyclages ou des spécialisations diverses. La Marine est ainsi conduite à consacrer près de 20 % de sa masse salariale à la formation, ce qui représente deux fois plus que ce que font les grandes sociétés d'informatique, pourtant très vigilantes pour tout ce qui concerne le recyclage de leur personnel.

## CONCLUSION

Une marine coûte cher, c'est vrai. Et ce coût apparaît particulièrement élevé aux périodes où se posent avec une grave acuité, son vieillissement ou son renouvellement, données inséparables. On trouve toujours, dans ces moments difficiles, la manifestation d'états d'âmes pour remettre en question son rôle et son utilité. Une mission comme celle du groupe aéronaval en océan Indien, faite avant tout pour dissuader, peut encore très bien rallumer le débat puisqu'elle devrait se traduire, comme toute mission de dissuasion, par le non-événement.

Il me semble cependant que l'on pourrait tirer plusieurs leçons d'une mission de cette nature ; la première est, sans doute, dans l'émergence d'une volonté de réagir face à une subversion qui vise à miner nos institutions démocratiques. Un lien direct doit être établi entre subversion et riposte militaire. Parler d'escalade serait se laisser piéger par les mots. Nous devons transposer le conflit là où nous savons que nous pouvons le faire en prenant simplement garde aux dérives ou aux dérapages. Il est grand temps de considérer la défense de nos démocraties comme un tout et de faire sauter les cloisonnements artificiellement entretenus entre guerres subversive et conventionnelle. Une autre leçon à tirer est, me semble-t-il, que la mer — placée sous la souveraineté de fait de celui qui a les moyens et la volonté de l'occuper — permet, dans la majorité des cas, d'atteindre cette subversion à la source.

La troisième leçon est que si nous voulons toujours être présents sur les théâtres maritimes, moins par une sorte de nostalgie du passé que comme sur le lieu où se dérouleront, en partie, les crises à venir, il nous faudra une Marine. Le coût en est élevé, et sans doute trop élevé en période d'austérité pour que l'on puisse envisager cette Marine sans un vaste effort d'adaptation et d'innovation pour tenter d'ajuster, au moindre coût, le puissant instrument qu'elle représente aux stricts besoins des crises de demain.

Zones de crises sans doute mais également présence dans le monde. Car ce qui se passe dans le golfe Persique, avec les moyens que nous y déployons, porte-avions, corvettes ou dragueurs de mines, ne doit pas masquer le fait que la Marine, dans le même temps, est présente dans le Pacifique Sud, dans l'océan Indien et depuis peu en Guyane.

Près de 4 000 marins viennent d'être envoyés en renfort sur l'ensemble des théâtres extérieurs, montrant ainsi que la France — moins par volonté de puissance ou par idéologie que par devoir à la fois de préserver le rayonnement dicté par son histoire et sa culture et de sauvegarder les richesses de son immense domaine aussi bien maritime que continental — entend encore jouer, si elle dispose d'une marine, un rôle privilégié sur la scène mondiale.

\*  
\* \*

**Au demeurant, votre commission donne un avis favorable à l'approbation de l'ensemble du budget de la Défense pour 1988.**



ANNEXE A  
**GRANDES LIGNES DU BUDGET 1988**

1. *Budget de la Défense* 174 276 millions de francs : croissance 1988/1987 = + 3.  
 2. *Budget de la Marine* 33 286 millions de francs : croissance 1988/1987 = + 4,6.

(En pourcentage.)

|                           | 1986  | 1987 | 1988 |
|---------------------------|-------|------|------|
| Part Marine/Défense ..... | 18,65 | 18,8 | 19,1 |

2.1. Crédits de paiement du titre III : 13 239 millions de francs.

|                      | 1987   | 1988       | 1988/1987 |
|----------------------|--------|------------|-----------|
| Défense .....        | 83 390 | 83 426     | + 0,04    |
| Section Marine ..... | 13 211 | (1) 13 239 | + 0,2     |
| Marine/Défense ..... | 15,8   | 15,9       | »         |

2.2. Crédits de paiement du titre V : 20 046 millions de francs.

|                      | 1987   | 1988       | 1988/1987 |
|----------------------|--------|------------|-----------|
| Défense .....        | 85 810 | 90 847     | + 5,86    |
| Section Marine ..... | 18 605 | (1) 20 046 | + 7,7     |
| Marine/Défense ..... | 21,7   | 22,06      | »         |

2.3 Autorisations de programme du titre V : 25 569 millions de francs.

|                      | 1987    | 1988       | 1988/1987 |
|----------------------|---------|------------|-----------|
| Défense .....        | 102 000 | 105 920    | + 3,8     |
| Section Marine ..... | 24 600  | (1) 25 569 | + 3,9     |
| Marine/Défense ..... | 24,1    | 24,1       | »         |

(1) : Dans cette répartition budgétaire, ne sont pas pris en compte les 2 300 millions de francs de fonds de concours prévus par la loi de programme 87-91 au titre de cessions d'actifs en 1988, dont 310 pour la Marine

**ANNEXE B**  
**RÉPARTITION PAR CHAPITRE**  
**DES CRÉDITS DU TITRE III DE LA SECTION MARINE**

(En millions de francs courants.)

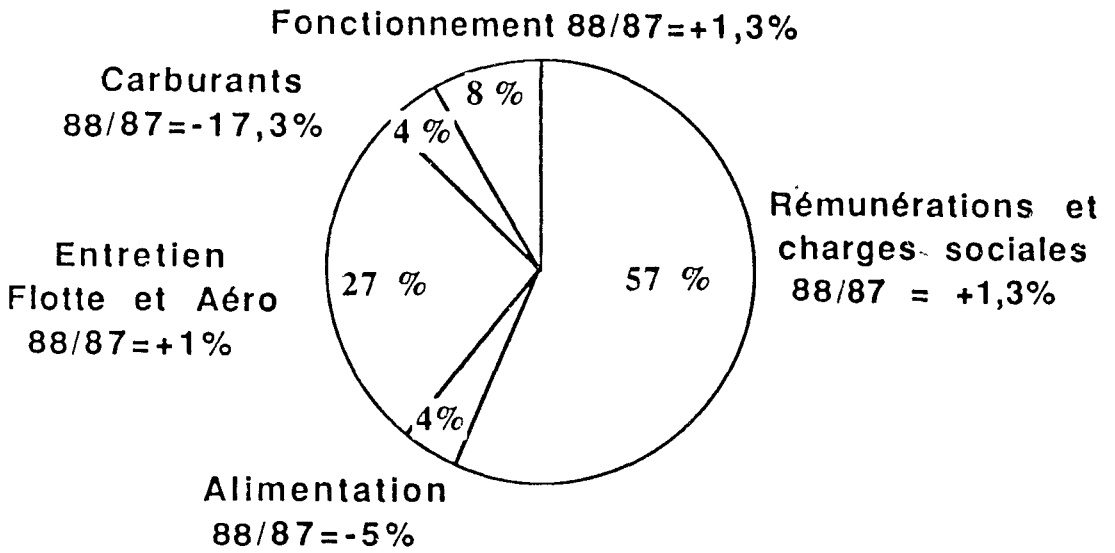
| Chapitres   | Intitulés   | 1987          | Projet budget 1988 | Variation en pourcentage |
|-------------|---|---------------|--------------------|--------------------------|
| 31-32 ....  | Soldes .....  | 6 662         | 6 735              | + 1,1                    |
| 33-31 ....  | Cotisations sociales (part de l'Etat) .....           | 454           | 460                | + 1,3                    |
| 33-32 ....  | Prestations sociales versées par l'Etat .....         | 313           | 334                | + 6,7                    |
| 34-31 ....  | Alimentation .....                                    | 566           | 538                | - 5                      |
| 34-32 (1) . | Dépenses de fonctionnement (forces et services) ..... | 1 635         | 1 555              | - 4,9                    |
| 34-34 ....  | Entretien programmé des matériel (E.P.M.)             | 3 512         | 3 546              | + 1                      |
| 34-35 ....  | Informatique .....                                    | 62            | 63                 | + 2,5                    |
| 36-31 ....  | Subventions particulières (musées de la Marine) ..... | 7             | 7                  | + 1                      |
| 37-31 ....  | Dommages - Réquisitions .....                         | »             | »                  | »                        |
|             | <b>Total pour le titre III ...</b>                    | <b>13 211</b> | <b>13 239</b>      | <b>+ 0,2</b>             |

(1) Dont les carburants et combustibles, en baisse de 17 % par rapport à la dotation 1987.

ANNEXE C

BUDGET 1988 POUR LA MARINE

TITRE III : 13 239 MILLIONS DE FRANCS ; % / 87 = +0,2%



**ANNEXE D**  
**RÉPARTITION PAR CHAPITRE DES CRÉDITS DU TITRE V DE LA SECTION MARINE**

(En millions de francs courants.)

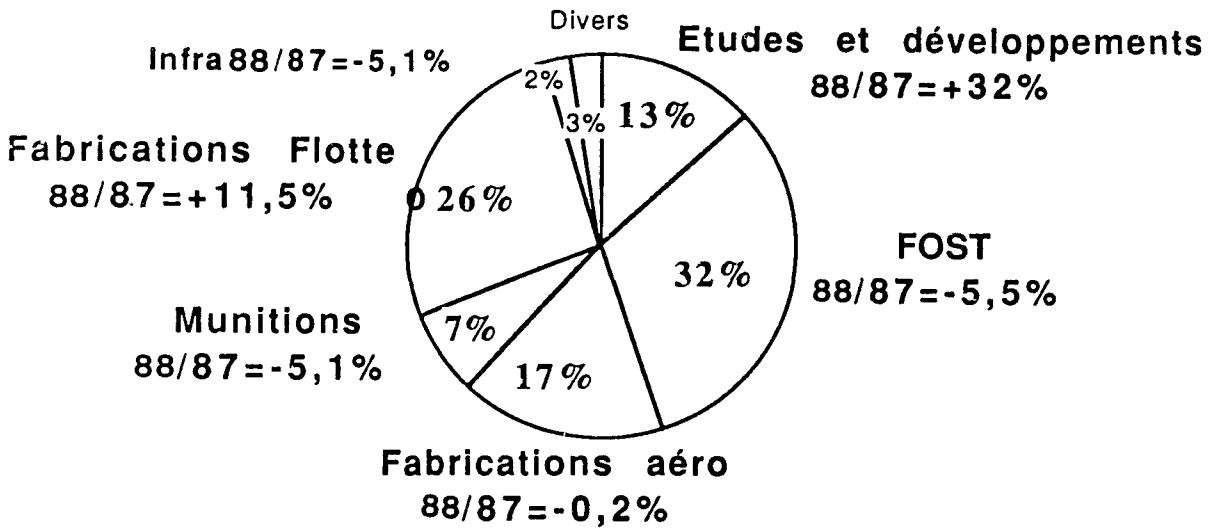
| Chapitres  | Intitulés  | Autorisations de programme |               |                          | Crédits de paiement |               |                          |
|------------|--|----------------------------|---------------|--------------------------|---------------------|---------------|--------------------------|
|            |  | 1987                       | 1988          | Variation en pourcentage | 1987                | 1988          | Variation en pourcentage |
| 51-71 .... | Recherches et développements .....                             | 2 578                      | 3 402         | + 32 %                   | 2 088               | 2 375         | + 13,7 %                 |
| 53-41 .... | Habillement - couchage - matériel de casernement .....         | 218                        | 215           | + 1 %                    | 208                 | 212           | + 2 %                    |
| 53-71 .... | Fabrication pour la Marine (1) .....                           | 21 298                     | 21 494        | + 1 %                    | 15 748              | 16 951        | - 8 %                    |
| 54-61 .... | Infrastructure .....   | 506                        | 458           | - 9 %                    | 565                 | 508           | - 10 %                   |
|            | <b>Total titre V section Marine .</b>                          | <b>24 600</b>              | <b>25 569</b> | <b>+ 4 %</b>             | <b>18 605</b>       | <b>20 046</b> | <b>+ 8 %</b>             |
|            | <b>Total titre V nucléaire (hors F.O.S.T. et A.N.T.) .....</b> | <b>15 997</b>              | <b>17 488</b> | <b>+ 9 %</b>             | <b>12 604</b>       | <b>13 140</b> | <b>+ 4 %</b>             |
|            | <b>Total titre V nucléaire (F.O.S.T. et A.N.T.) .....</b>      | <b>8 603</b>               | <b>8 081</b>  | <b>- 6 %</b>             | <b>6 001</b>        | <b>6 906</b>  | <b>+ 15 %</b>            |

(1) Le détail des principaux articles de ce chapitre figure en annexe G

ANNEXE E

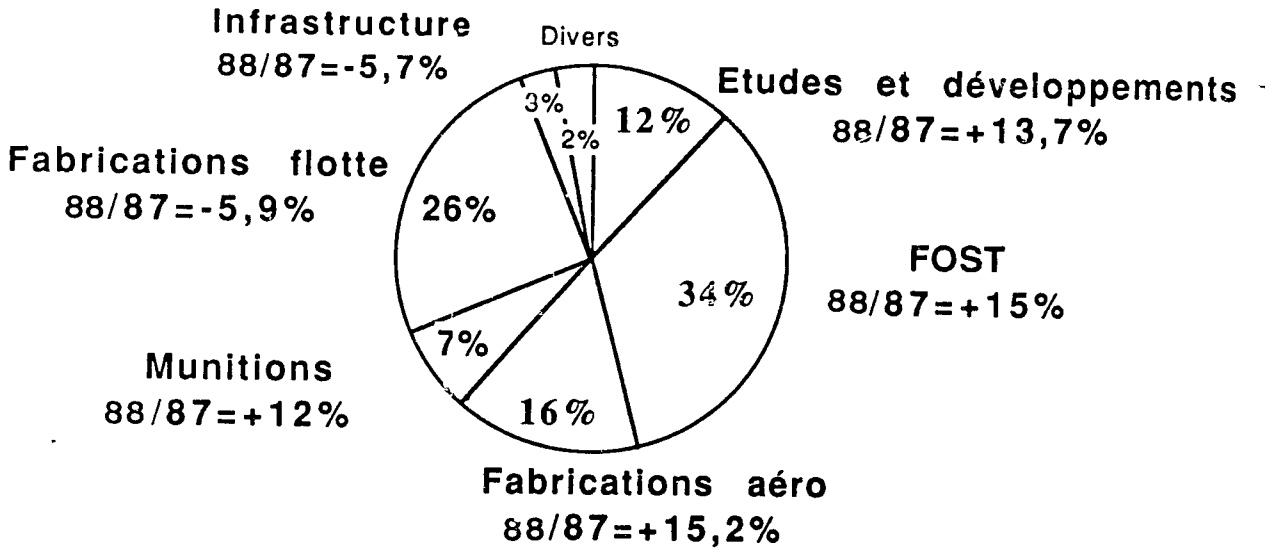
BUDGET 1988 POUR LA MARINE  
AUTORISATION DE PROGRAMME

TITRE V : 25 569 MILLIONS DE FRANCS ; %/87 = +3,9%



ANNEXE F

**BUDGET 1988 POUR LA MARINE**  
CRÉDITS PAIEMENT TITRE V : 20 046 MILLIONS DE FRANCS ; % / 87 : +7,7%



ANNEXE G

CHAPITRE 53-71 (ARTICLES 11 A 16) CONSTRUCTIONS NEUVES DE LA FLOTTE

(En millions de francs courants)

| Articles | Intitulés  | Autorisations de programme |                     | Crédits de paiement |                |                   |               |
|----------|--|----------------------------|---------------------|---------------------|----------------|-------------------|---------------|
|          |  | Dotations 1987             | Demandées pour 1988 | Dotations 1987      | Services votés | Mesures nouvelles | Total 1988    |
| 11. .... | Constructions neuves de bâtiments classiques (1) | 4 479                      | 5 300               | 4 329               | 3 029          | 935               | 3 964         |
| 12. .... | Grosses refontes et modernisations .....         | 1 336                      | 1 350               | 998                 | 949            | 80                | 1 029         |
| 13. .... | Bâtiments de servitudes de la flotte .....       | 149                        | 50                  | 115                 | 95             | 17                | 112           |
| 14. .... | Force océanique stratégique (F.O.S.T.) .....     | 8 550                      | 8 077               | 5 946               | 5 632          | 1 207             | 6 839         |
| 15. .... | Service public .....                             | 47                         | 10                  | 10                  | 24             | »                 | 24            |
| 16. .... | Force nucléaire tactique (A.N.T.) .....          | 13                         | 5                   | 25                  | 23             | 4                 | 27            |
|          | <b>Total .....</b>                               | <b>14 574</b>              | <b>14 792</b>       | <b>11 423</b>       | <b>9 752</b>   | <b>2 243</b>      | <b>11 995</b> |
|          | <b>Total hors nucléaire .....</b>                | <b>6 011</b>               | <b>6 710</b>        | <b>5 452</b>        | <b>4 097</b>   | <b>1 032</b>      | <b>5 129</b>  |
|          | <b>Total nucléaire (F.O.S.T. et A.N.T.)</b>      | <b>8 563</b>               | <b>8 082</b>        | <b>5 971</b>        | <b>5 655</b>   | <b>1 211</b>      | <b>6 866</b>  |

(1) L'ancien article 17 sur les constructions neuves de bâtiments hydrographiques a été regroupé avec l'article 11.

ANNEXE H  
COMMANDES ET LIVRAISONS — BUDGET 1988

I. — COMMANDES

- 1 bâtiment anti mines océanique (B.A.M.O.) ;
- 1 frégate légère ;
- 6 avions de patrouille maritime Atlantique 2.

II. — LIVRAISONS

- 1 sous-marin nucléaire d'attaque ;
- 1 corvette antiaérienne ;
- 2 chasseurs de mines ;
- 1 pétrolier-ravitailleur ;
- 1 bâtiment guerre des mines ;
- 2 bâtiments hydrographiques ;
- 1 chaland léger de débarquement.